



**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT RGCA07-10-0003-4**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2021, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA07-10-0003-4 modifiant le Règlement RGCA07-10-0003 sur les bibliothèques afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal

Ce règlement entrera en vigueur le 6 octobre 2021 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 23 septembre 2021